

CREIL

L'adjointe au maire écope de 80 heures de travaux d'intérêt général

Fadhila Kezzoul, adjointe au maire de Creil, a été condamnée hier à quatre-vingts heures de travaux d'intérêt général. Elle était poursuivie pour des appels téléphoniques malveillants et pour prise illégale d'intérêts. Il lui était reproché d'avoir confondu sphère privée et domaine public. Alors qu'elle était adjointe à l'enfance, elle avait bombardé sa belle-sœur de SMS vengeurs. Le tribunal l'accusait aussi d'avoir abusé de ses fonctions d'élue pour obtenir une place en crèche pour sa nièce. Elle a été relaxée sur ce point. Tout part d'une affaire familiale : son frère se sépare de sa compagne. Fadhila accompagne son frère au commissariat pour contester la garde de l'enfant. Elle décline son identité en ces termes : « J'interviens en tant qu'adjointe de la petite enfance. » Quand elle envoie des messages de menaces sur le portable de sa belle-sœur, elle souligne encore : « C'est l'adjointe au maire qui parle. » « C'est une affaire de famille. Pourquoi précisez-vous votre qualité

d'adjointe ? » interroge la présidente Andraeu. Fadhila Kezzoul, mal à l'aise, s'empêtre : « C'était une sorte de jeu de rôle. Je la taquinais. » L'élue est soupçonnée d'avoir aussi usé de son statut pour décrocher une place aux P'tits Loups.

Elle dénonce « l'instrumentation politique » du dossier

La présidente ne laisse pas de répit à Fadhila Kezzoul : « Expliquez-moi comment vous avez fait pour obtenir un logement à votre frère ? » « Je l'ai fait en tant que citoyenne creilloise. Je ne pratique pas le favoritisme quand il s'agit de la famille, clame-t-elle. Depuis dix mois, je vis un calvaire. » Puis elle lâche son joker : « Cette histoire est le fruit d'une instrumentalisation politique. » M^e Delphine Meillet, son avocate, va plus loin : « Jean-Claude Villemain (*NDLR : le maire*) règle ses comptes. Il a violé ouvertement la présomption d'innocence en lui retirant sa délégation d'adjointe. » N.R.